



Le Président

Madame Sarah BELLIER
Directrice Générale de l'Établissement
Public d'Aménagement
NICE ECOVALLEE
Immeuble Nice Plaza
455, Promenade des Anglais
BP 33257
06205 NICE Cedex 3

Nice, le **21 NOV 2022**

Madame la Directrice Générale,

Le 28 septembre 2022, la Métropole Nice Côte d'Azur a été saisie pour avis, en application des articles L. 122-1 V et L 122-1-1 III du Code de l'environnement, sur le projet de dossier de réalisation de la ZAC Le Hameau de La Baronne à La Gaude, contenant notamment l'étude d'impact actualisée.

Pour rappel, le projet a fait l'objet d'une procédure d'évaluation environnementale au stade de la création de la ZAC, dans le cadre de laquelle la Métropole a rendu un avis par courrier le 28 juin 2021. Le Conseil Métropolitain s'est prononcé favorablement le 11 mars 2022 sur le dossier de création de la ZAC. Enfin, le préfet des Alpes-Maritimes a procédé à la création de la ZAC par arrêté le 31 mai 2022, à l'issue d'une période de participation du public par voie électronique.

L'établissement de l'actualisation de l'étude d'impact, enrichie des évolutions apportées au stade de la phase de réalisation de la ZAC, a fait l'objet d'échanges techniques entre les services de l'EPA en sa qualité de maître d'ouvrage et les services de la Métropole, notamment les services en charge de la biodiversité, des infrastructures et de l'aménagement.

Les motifs abordés sont pris en compte dans le dossier que vous m'avez transmis pour avis.

Aussi, par la présente, je vous informe que le dossier présentant le projet de réalisation de la ZAC et son étude d'impact actualisée, n'appelle pas d'observation de la Métropole.

Les services de la Métropole ainsi que la Régie Eau d'Azur, compétente en matière d'alimentation en eau potable, assureront le suivi de la procédure et de la prise en compte des enjeux environnementaux globaux pour la bonne mise en œuvre des mesures citées dans l'étude d'impact actualisée.

Les services métropolitains se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de mes respectueux hommages.



Christian ESTROSI
Maire de Nice
Président délégué de la Région
Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Destinataire	Attribution	Copie
DG / DGA		
SG		
DEVELOPPEMENT		
PROJETS		
TRAVAUX		
Courrier signalé : <input type="checkbox"/>		